

Rapport du Président

Commission permanente du
jeudi 8 décembre 2022

N° CP-2022-11-9-2

N° applicatif 4863

9^{ème} Commission

Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg

Service instructeur

Service consulté

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE ET LE SEMINAIRE DE JEUNES DE WALBOURG POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS AU TITRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Résumé : Depuis 2005, le Département du Bas-Rhin puis la Collectivité européenne d'Alsace accorde un financement au Séminaire de Jeunes de Walbourg pour l'accueil de 30 enfants au sein de son internat scolaire du CM1 à la Terminale.

Ces prises en charge proposées à des enfants confiés au Président de la Collectivité européenne d'Alsace ou suivis par des mesures de milieu ouvert ont pour but de proposer des projets adaptés aux besoins de chaque enfant, de renforcer les moyens d'accompagnement des familles, et d'être une alternative à des mesures de placements dits classiques.

Le financement est fixé à un montant maximal de 150 000 € pour une année pleine. Il reste stable.

I. Contexte

En 2005, le Département du Bas-Rhin et le Séminaire de Jeunes de Walbourg ont signé une convention, régulièrement renouvelée depuis, permettant la prise en charge au sein de l'internat scolaire de jeunes en difficultés éducatives confiés au département dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance ou bénéficiant d'une mesure éducative à domicile (AED ou AEMO).

Au regard de l'intérêt de la prise en charge proposée par le Séminaire de Jeunes de Walbourg et sur la base d'un bilan dressé en 2019, le nombre de places a été revu à la hausse passant ainsi de 20 à 30.

L'augmentation de 10 places a ainsi permis, chaque année, à une dizaine de jeunes supplémentaire de bénéficier de l'accompagnement scolaire et éducatif proposé par le Séminaire de Jeunes de Walbourg et de leur éviter un placement au sein des dispositifs de placement classiques de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Compte tenu de la qualité du partenariat et de l'adéquation de la prise en charge aux besoins des jeunes et des familles, cette modalité d'accompagnement éducative a régulièrement été reconduite depuis 2005.

La dernière convention est arrivée à échéance le 30 septembre 2022.

II. Bilan et propositions

Sur les 3 dernières années concernées par la convention récemment échue, le Séminaire de Jeunes de Walbourg a pris en charge 82 élèves du CM1 à la Terminale.

53 ont effectué toute leur scolarité dans l'établissement jusqu'en Terminale, 3 ont été orientés en SEGPA, 11 en lycée professionnel, 14 au collège ou lycée extérieur au Séminaire et 4 ont suivi des études supérieures.

Le Séminaire de Jeunes de Walbourg bénéficie également du dispositif « égalité des chances » qui permet l'accompagnement des élèves porteurs de troubles spécifiques des apprentissages (DYS, Trouble Déficitaire de l'Attention avec ou sans Hyperactivité), porteurs de handicaps, ou intellectuellement précoces (EPI). Ainsi s'opère un suivi individualisé de l'élève en lien avec ses parents, le référent ASE, la coordinatrice du Séminaire de Jeunes de Walbourg et les thérapeutes (neuropsychiatre, pédopsychiatre, psychologue, orthophoniste, ergothérapeute).

Les élèves peuvent participer à de nombreux projets culturels et sportifs et bénéficient de nombreuses sorties pédagogiques mais aussi d'un environnement propice à l'activité sportive.

Le projet pédagogique de l'établissement entend sensibiliser les élèves aux valeurs de l'autre et de son environnement, l'entraide, l'altruisme, la solidarité, la fraternité, le respect de soi.

Le suivi individuel de l'élève relève d'un travail d'équipe (professeurs, familles, éducateurs ASE et de l'internat, éducateur de milieu ouvert). La communication est aisée entre tous ces différents acteurs et le partenariat efficient.

Les résultats scolaires sont à la hauteur de l'investissement des équipes encadrantes. Il est à relever un taux de réussite au baccalauréat général dans les 3 dernières années de 100 % et tous les élèves relevant de la convention ont réussi le Brevet des collèges. Mais la réussite n'est possible que si l'enfant a envie de venir au Séminaire et si ses parents sont partenaires actifs du projet.

L'internat est ouvert du dimanche soir au vendredi soir depuis la rentrée 2022, des prises en charge en week-ends sont possibles. A noter que le Séminaire a mis en place des bus pour permettre de faciliter pour les élèves l'accès à l'établissement en partant de Strasbourg, Molsheim et Obernai.

Il est proposé de reconduire le conventionnement actuellement échu sur une période de 3 ans soit du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2025 et de procéder au versement d'un financement annuel identique à savoir un maximum de 150 000 euros. Ce financement correspondra aux 30 places d'internat, sachant que cette prise en charge constitue une alternative au placement très intéressante sur le plan éducatif.

La 9^{ème} Commission dans sa séance du 17 novembre 2022 a émis un avis favorable sur ce rapport.

Au vu de ce que précède, je vous propose :

- D'accorder un soutien financier au Séminaire de Jeunes de Walbourg d'un montant maximal de 150 000 € par an, visant la prise en charge de 30 jeunes en internat scolaire au titre de la période allant du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2025,
- D'approuver la convention de partenariat pluriannuelle entre la CeA et le Séminaire de Jeunes de Walbourg pour l'accueil d'enfants au titre de la Protection de l'Enfance pour la période du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2025, jointe en annexe au présent rapport,
- De m'autoriser à signer ladite convention,
- De préciser que les crédits concernés seront prélevés, sous réserve du vote des crédits de financement au budget annuel de la Collectivité européenne d'Alsace pour les trois exercices, sur l'imputation budgétaire suivante : Opération P1260003, chapitre 65, nature 652415, fonction 4213.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY